COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOUT 2016

L'an deux mil seize, le trente août à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Fleuré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vivian PERROCHES, Maire.

Etaient Présents : Mmes Corinne BOND, Laurence DOS ANJOS, Andrée GERLAND, Carole GREMILLET, Annette HENAULT, Evelyne SANSIQUIER, Florence TUCHOLSKI, MM Yannick JAUCEN, Denis LACOUR, Yann MEHEUX-DRIANO, Vivian PERROCHES.

Excusés avec procuration : Mme Catherine TARDY (a délégué son droit de vote conformément à l'article 2120-20 du CGCT à Mme Corinne BOND), et Mrs Jacques DESPLEBIN (a délégué son droit de vote conformément à l'article 2120-20 du CGCT à Mme Annette HENAULT), Mr Jean-François NEVEU (a délégué son droit de vote conformément à l'article 2120-20 du CGCT à Mme Carole GREMILLET).

Absent : Wilfried CHARLES,

Secrétaire de séance : Denis LACOUR

Assiste: Madeline TROMAS, secrétaire de la collectivité.

Le compte-rendu du 06 juillet dernier est adopté à l'unanimité des membres présents.

1/30-08-2016 Dissolution du Syndicat des 5 communes

Le conseil municipal par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- Prend acte de la dissolution du syndicat des cinq communes au 31.12.2016,
- Accepte le transfert des structures « petite enfance » à la communauté de communes des Vallées du Clain
- Donne vais favorable à la décision du syndicat des cinq communes de vendre d'EHPAD La Génolière et que le produit net de la vente soit partagé entre les communes adhérentes au prorata du nombre d'habitants

2/30-08-2016 Nouveaux statuts du Syndicat EAUX DE VIENNE SIVEER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- d'approuver les statuts du syndicat mixte d'« Eaux de Vienne – Siveer » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Madame la Préfète de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

3/30-08-2016 Adhésion d'une commune au syndicat EAUX DE VIENNE SIVEER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- d'accepter la demande d'adhésion de la commune de Basses au syndicat « Eaux de Vienne – Siveer » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Madame la Préfète de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

4/30-08-2016 Transfert de la révision allégée du PLU de la commune à la Communauté de Communes des Vallées du Clain (PLUi)

Après en avoir délibéré le conseil municipal par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION décide :

-le transfert de la révision allégée du PLU de la commune à la Communauté de Communes des Vallées du Clain (PLUi)

5/30-08-2016 Règlement cantine et garderie 2016-2017

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide :

- de valider le règlement de cantine et garderie 2016-2017 tel que proposé.

6/30-08-2016 Choix du bureau d'études pour la mission SPS

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- de retenir le bureau d'études QUALICONSULT pour un montant de 3385.20€ TTC

7/30-08-2016 Redevance 2016 (patrimoine 2015) : occupation du domaine public des installations ORANGE

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- De fixer pour l'année 2016 les tarifs annuels de la redevance pour l'occupation du domaine public communal due par les opérateurs de télécommunication respectivement comme suit :

  Domaine public routier communal :

  40.25 € par kilomètre et par artère en souterrain,

  53.66 € par kilomètre et par artère en aérien.
- De valider la longueur de l'artère en souterrain de 17.221 kms communiquée par ORANGE,
- De valider la longueur de l'artère en aérien de 7.168 kms communiquée par ORANGE.
- Que ces montants sont revalorisés au 1er janvier de chaque année en fonction de l'évolution de la moyenne de l'index TP 01 de décembre (N-1), mars (N) et septembre (N), conformément aux dispositions du décret et du 27 décembre 2005.
- D'inscrire annuellement cette recette au compte 70323
- De charger Monsieur le maire du recouvrement de cette redevance en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

8/30-08-2016 Autorisation encaissement chèque

Après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à encaisser le chèque.2133789 d'un montant de 197.89€.

9/30-08-2016 Création d'un poste d'adjoint administratif 1ere classe

Après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- décide de créer à compter du 18/09/2016, un emploi permanent à temps non complet à raison de 15/35eme d'adjoint administratif de 1ere classe.
- précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

10/30-08-2016 Mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil municipal par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- demande la suppression des postes sus mentionnes vacants non destinés à être pourvus,
- adopte le tableau de effectifs tel que présenté.

11/30-08-2016 Somme allouée pour un cadeau aux agents lors du départ en retraite

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 12 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS décide de :

- *valider le principe d'un cadeau offert pour le départ en retraite dans la limite de 25 €uros/année de travail effectif,*
- *d'autoriser Monsieur le maire à signer tout document découlant de cette décision.*

la séance est levée à 23H10